



Compte-rendu Conseil communautaire du 07 juillet 2021

Présents : Jean-Claude TRAMESEL / Valérie GARET / Francis THIEBAUT / Michèle LEPAUL / Antonin SIMOES / Michel BORDOT / Sylvain PETITGENET / Jean-Luc BRULE / Anthony MARIE / Nicolas CHOUX / Henri DE MALLIARD / Marguerite COURTOY / Marc DOILLON / Véronique HUMBLOT / Ghislain JACQUEY / Denis FOURRIER / Daniel VINEY / Anne LEONARD / Christian CHASSARD / Véronique GRANDJEAN / Didier BAERT / Martine GRILLOT / Benoit MIEGE / Christiane OUDOT / Alain GRILLOT / Christiane GROSJEAN / Corinne THIERY / Bernard ROGER / Jean-Louis GRANDHAIE / Patrick LAURENT / Pascal SIMONIN / Jean-Daniel GEROME / Bernard GAUTHIER / Marie-Jeanne MOUGIN / Michel DESIRE / Bernard GALMICHE / Pascal BIGE / Thierry BORDOT / Noëlle GRANDJEAN / Jacinthe NAIDET / Thierry BELLONCLE / Sabine LARUE / Bruno MACHARD

Absents : Philippe LABACHE / Thierry COUSIN / Francis DESCHASEAUX / Paul NIGAY / Patricia AUBRY / Benjamin ROULEAU / Aurélien GRAS / Daniel CLAUDEL / Alain ROBERT / Jean JOAQUIM

Titulaires ayant donné une procuration : M Hervé LEROY (à Noëlle GRANDJEAN)

Excusés : Michel DELAITRE / Luis DA SILVA / Rachida LAOUFI-SABER / Gaston VILMINOT / Claude RAGUE / Jean-Pierre ARGENTON

Suppléants remplaçant les titulaires absents : Patrick BOLE-RICHARD (remplaçant Michel RICHARD) / Hervé BECLIER (remplaçant Luis DA SILVA) / Bruno MOUTON (remplaçant Claude FOURNIER)

Ont participé : Patrick CANNET / Alice GRANDJEAN / Angélique JEANNIN / Violaine PETEY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Denis FOURRIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance en date du 26 mai 2021

Le compte- rendu du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Restaurant de Selles
- Motion de soutien à la filière forêt-bois

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

1. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Délibération du Bureau n°2021-B004 relative à l'admission en non-valeur d'une somme de 2734,33 € liée à la redevance ordures ménagères.

Délibération du Bureau n°2021-B005 relative à des dossiers (2) de demande d'effacement de dettes pour un montant total de 869,79 € (ordures ménagères).

Délibération du Bureau n°2021-B006 relative à un dossier de demande d'effacement de dettes pour un montant total de 66,00 € (budget SPANC).

Le conseil communautaire prend connaissance de ces délibérations.

2. Convention de collaboration – Recherche de financements et montage des demandes de subventions

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09/06/2021, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la participation annuelle au service de 1€ par habitant et de 125 € minimum ;
- D'approuver le tarif horaire d'intervention ;
- D'autoriser M. le Président à signer les conventions de collaboration avec les communes et toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Recrutement sur un emploi non permanent – Contrat de projet

M. BRULE s'interroge sur le niveau de recrutement et assure qu'un niveau bac +2 est insuffisant pour répondre aux attentes. M. le Président rappelle le cadre de recrutement pour un Volontaire territorial en administration. « Ce contrat permet de proposer une phase de test pour ce nouveau service aux communes. »

Un échange s'en suit sur la participation des communes. M. Le Président rappelle les conditions présentées dans la délibération précédente.

A la question de M. SIMOES sur les tâches de l'agent en période de faible activité des communes, M. le Président assure qu'il sera affecté à d'autres missions pour le compte de la CCHC.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 23 juin, il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser M. le Président, à compter du 15 juillet 2021, à recruter sur un emploi non permanent un agent contractuel en référence au grade de rédacteur territorial pour mener à bien ce projet ;
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet, à hauteur de 30 heures hebdomadaires sur un poste relevant de la catégorie B pour assurer les fonctions « Chargé de mission pour l'accompagnement à la contractualisation et à la recherche de financements » ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

4. Marché de signalétique (2018) - Règlement

Suivant l'avis favorable du Bureau du 23/06/2021, il est proposé au conseil communautaire :

- D'annuler l'application des pénalités sur le marché cité en objet ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

5. Rapport d'activité 2020

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, M. le Président adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Pour information, le rapport est téléchargeable sur le site internet de la CCHC.

Le conseil communautaire prend connaissance de ce rapport.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6. FRT à destination des commerces de proximité – Demandes d'aide – 3^{ème} session

Suivant l'avis favorable de la commission économie du 16 juin et du Bureau du 23 juin, M. le Président propose au Conseil :

- D'approuver le versement des aides au titre de l'enveloppe « FRT Fonds investissement » pour un montant total de 37 885 € ;
- De préciser le règlement d'intervention concernant l'enveloppe de fonctionnement ;
- De l'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

M. le Président ne prend pas part au vote.

VOTES : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Aide à l'immobilier d'entreprise PME / TPE – Ferme JECHOUX LA MARANDINE – 516 BLANZEY

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 juin, M. le président propose au Conseil :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à la Ferme JECHOUX – La Marandine ;
- Et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

8. Aide à l'immobilier d'entreprise PME / TPE – EPICERIE LUPEENNE – SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

Suivant l'avis favorable de la commission économie du 16 juin et du Bureau du 23 juin, M. le Président propose au Conseil :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 479,32€ à l'épicerie lupéenne;
- Et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

9. Aide à l'immobilier d'entreprise PME / TPE – BOUCHERIE JEANNEY – SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

Suivant l'avis favorable de la commission économie du 16 juin et du Bureau du 23 juin, M. le Président propose au Conseil :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 801,51 € à la boucherie JEANNEY;
- Et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

10. ZA Combeauté – Cession de la parcelle ZI 83

A la question de Mme LEPAUL, M. le Président précise que le tarif au m² n'a pas évolué.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la cession de la parcelle ZI 83 ;
- d'autoriser M. le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11. HABITAT : Aide à la réhabilitation et à l'amélioration des logements communaux – Commune d'Hautevelle

M. le Président rappelle la réflexion émise lors des réunions de secteur : ne plus limiter le nombre de logements par commune et maintenir la participation à 4 000€ pour le 1^{er} logement puis à 2 000 € pour les suivants. Ce point sera proposé très prochainement au vote du Conseil.

A la demande de M. BELLONCLE, il est précisé que la transformation d'usage est possible.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 juin, M. le président propose au Conseil d'approuver une subvention à la commune d'Hautevelle pour la réhabilitation de deux logements communaux.

VOTES : 47

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 1

Le conseil communautaire approuve cette proposition à la majorité.

12. Schéma des mobilités douces du Pays des Vosges Saônoises

Le schéma des mobilités douces est présenté synthétiquement.

Le conseil communautaire prend acte de ce schéma des mobilités douces à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises.

TECHNIQUE

13. SPANC : Modalités de facturation, de traitement et de recouvrement de la redevance et des pénalités

M. DOILLON s'interroge sur l'équité entre les habitants par la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions au regard de l'activité passée et à venir et de l'équilibre financier du service.

M. BIGE évoque la possibilité de recruter un contractuel pour résorber le retard sur les diagnostics.

A la demande de Mme OUDOT, il est précisé que le règlement entrera en vigueur à la date de la délibération et à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les nouveaux tarifs.

Suivant l'avis favorable de la Commission SPANC du 20/05/2021 et du Bureau du 23/06/2021, il est proposé au conseil communautaire :

- De supprimer la gratuité du 1^{er} contrôle réalisé et de le facturer après service rendu selon le mode de facturation retenu par l'utilisateur à hauteur de 150 € HT,
- D'approuver la mise en place, par défaut, du mode de facturation forfaitaire après service rendu à compter du 01/01/2022, en laissant la possibilité aux usagers qui le souhaitent de maintenir le mode de facturation annuelle actuellement appliqué,

- De valider la mise en place d'une facturation forfaitaire des pénalités pour non-respect du délai de réhabilitation réglementaire et/ou pour obstacle à l'accomplissement des missions obligatoires du SPANC, au moment du constat par l'agent SPANC et ce, quel que soit le mode de facturation retenu, à compter du 01/01/2022.
- De facturer le solde du service rendu pour les usagers ayant retenu le mode de facturation annuelle :
 - Au propriétaire vendeur au moment de la signature de l'acte authentique de vente (attestation notariale faisant foi et RIB à transmettre au SPANC) et après déduction des sommes déjà perçues,
 - Au propriétaire au moment du raccordement au réseau d'assainissement collectif (attestation de branchement faisant foi et RIB à transmettre au SPANC),
 - Au propriétaire au moment du classement de son bien comme étant inhabitable (attestation faisant foi et RIB à transmettre au SPANC).
- D'autoriser M. le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne application des règles ainsi exposées et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- De modifier en conséquence le règlement du service SPANC (Annexe I).

VOTES : 47

Pour : 34

Contre : 3

Abstentions : 10

Le conseil communautaire approuve cette proposition à la majorité.

14. SPANC : Gestion des usagers d'Anchenoncourt et Chazel

Suivant l'avis favorable de la commission du 20/05/2021 et du Bureau du 23/06/2021, M. le Président propose au conseil communautaire de :

- Ne pas recouvrer les redevances annuelles 2021 afin d'éviter d'avoir à les rembourser, le contrôle ainsi financé ne sera pas réalisé par le SPANC de la CCHC ;
- Procéder aux remboursements des sommes perçues (redevances et pénalités) dès réception de l'arrêté préfectoral actant le retrait de la commune du territoire communautaire ;
- Mettre à jour le règlement du service SPANC à compter du retrait effectif de la commune d'Anchenoncourt et Chazel (Article 2 – page 6).

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

15. SIED 70 – Travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité – ZA de la Penotte à Corbenay

M. DOILLON précise qu'il est intéressant d'observer le développement économique à La Penotte car il a été initié par un privé et accompagné par la collectivité dans un zonage adéquat du PLUI. Il n'a pas eu d'immobilisation financière pour le foncier comme dans le développement d'une zone d'activité « classique ». Il souhaite que ça serve d'exemple pour la future zone de La Motte à Fougères-Saint-Valbert.

M. le Président précise que l'aménagement sera réalisé par tranche en fonction du besoin.

M. le Président propose au conseil communautaire de :

- D'approuver le programme de travaux,
- Demander au SIED 70 la réalisation des travaux, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE - ACTION SOCIALE

16. CAF – Demande de subvention

Suivant l'avis favorable du Bureau du 09 juin, M. le président propose au Conseil :

- D'approuver la demande de subvention auprès de la CAF ;
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

17. Concession pour la gestion des ALSH avec Léo Lagrange : avenant de prolongation

Une conférence des maires élargie est programmée le 8 septembre sur ce sujet.

Suivant l'avis favorable de la commission et du Bureau du 09 juin, M. le président propose au Conseil :

- D'approuver l'avenant à la concession pour la gestion des ALSH avec Léo Lagrange ;
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

18. Cession du restaurant « Le Pont Tournant » - Selles

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la cession des parcelles AC 143, AC 144 et AC 247 ;
- d'autoriser M. le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

VOTES : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

19. Motion de soutien à la filière forêt-bois

M. le Président expose les difficultés rencontrées par la filière forêt-bois avec l'exportation massive de grumes vers l'Asie.

Après discussion, il est proposé au conseil d'approuver une motion en faveur de la filière forêt-bois.

VOTES : 47

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 1

Le conseil communautaire approuve cette proposition à la majorité.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. GRILLOT, Président de la CLECT, informe l'assemblée de l'avancée des travaux.

M. le Président présente la méthode de calcul dérogatoire des attributions de compensation ainsi que le tableau de travail.